

Hommes, règles et faits d'armes

Jean-Marie CAUCHIES

Les relations privilégiées qui unissent le Centre de recherches en histoire du droit et des institutions (CRHIDI) au Centre d'histoire médiévale de l'Université Jean Moulin – Lyon III ont amené le premier à proposer au second, dont le champ d'activités couvre « sociétés et armées », la tenue dans la capitale des Gaules d'une journée d'étude sur un thème étroitement lié à l'histoire militaire. La guerre, le(s) pouvoir(s), mais aussi la réalité politique et territoriale de « la principauté » — plutôt que de l'Empire ou des royaumes — ont fourni les axes, en l'occurrence convergents, des exposés présentés. Trois historiens belges et trois historiens français les ont pris en charge, dans un espace librement choisi, selon les terrains de chasse de chacun, de la Savoie à la Flandre, en passant, on le lira, par les Bourgognes, la Picardie, la Champagne, le Hainaut, ou encore la principauté épiscopale de Liège.

Qu'est-ce que la guerre, demande Ph. Contamine, sinon une réalité historique omniprésente dans la vie publique et privée des gens du moyen âge (et d'autres époques encore...), même si — heureusement, écrivirions-nous volontiers ! — elle ne peut tout y expliquer ? Pour la mener, le gouvernant a besoin d'hommes, nombreux, et le contexte de la guerre est donc pour une large part celui de rapports entre des personnes, le prince, les soldats, comme le met en exergue B. Demotz. Encore faut-il déterminer quel choix, ou mieux quel dosage, il convient d'opérer : une clientèle, une masse ou une sélection, en d'autres termes un (plus ou moins grand) concours de fidèles (pour la cavalerie), une armée « populaire » (pour l'infanterie) ou une troupe de « professionnels » ?

Au cœur du moyen âge, privilégié par nos travaux, deux grands usages, deux vrais systèmes coexistent et se conjuguent. Les pratiques féodo-vassaliques, affaire d'élite s'il en est, après s'être longtemps fondées — comme bien d'autres choses — sur une oralité intégrale, recourent à une documentation écrite dont J.-F. Nieuws propose une véritable analyse typologique. Les livres de fiefs, inventaires de terres et de droits féodaux, ressortissent depuis le XIII^e, voire la fin du XII^e siècle en terre d'Empire (*Lehnbücher*), à un ensemble plus large identifiable dans les sources médiévales, celui des relevés de biens. Des chartes de franchises, concédées en grand nombre à la même époque à des communautés paysannes, éclairent pour leur part le service exigé des rustres, en d'autres termes de tous ceux qui, dans le contexte du régime seigneurial, sont soumis à l'élite dont il était question plus haut et encadrés par elle. J.-M. Cauchies en propose une lecture régionale thématique nourrie souvent de silences autant que de paroles. Ici, il est vrai, on peut saisir surtout des **règles d'armes**, ce qui *doit être*, reflet éventuel mais non garanti de ce qui *est*.

Un à deux siècles plus tard, voici, explorés par B. Schnerb, des documents de gestion de ces « ressources humaines » que sont les troupes, comptabilité incluse, où apparaissent en pleine lumière, à travers un choix de « séquences » dans le temps, les catégories et les articulations géographiques : de quelles possessions des ducs de Bourgogne les contingents viennent-ils et dans quelles proportions, quels y sont les poids respectifs des chevaliers, des simples hommes d'armes — encore l'élite et le commun — mais aussi de gens de trait en plein essor depuis la seconde moitié du XIV^e siècle ? Voilà donc en l'espèce une large place faite aux **hommes d'armes**, fussent-ils anonymes. A. Marchandise, pour sa part, montre tout le profit qu'on peut tirer d'une riche moisson de chroniques contant l'histoire mouvementée du pays de Liège. Ici, un prince territorial, évêque de surcroît, et une part non négligeable de ses administrés s'affrontent, ou plutôt se « harcèlent » militairement, vu la difficulté qu'ils éprouvent de part et d'autre à disposer de forces : on fait alors appel à des mercenaires, dont la rétribution ne peut que renforcer encore la grogne ambiante... Place donc aux **faits d'armes**, préludes, à travers des textes en série — dénommés, on le comprend, « paix »... — , à la remise en selle d'une cour de justice.

La figure du prince — donc le pouvoir — est au centre de ce qui, rappelle Ph. Contamine, demeure largement acte politique, tout en servant des ascensions d'ordre socio-économique et des efforts d'encadrement. B. Demotz souligne combien ce prince s'assurera davantage une fidélité tant recherchée s'il est un bon modèle de

guerrier certes, mais de protecteur plus encore. En contre-pied, chez certains, comme le mambour dénommé « capitaine » placé en principauté de Liège à la tête de l'opposition à Jean d'Arckel, la guerre, ou mieux peut-être la culture de la discorde, semble se confondre avec l'ensemble d'une politique mue par l'ambition et l'intérêt. Les exigences de nature militaire comportent aussi la sécurité intérieure, l'entretien de garnisons qui, en temps de paix et plus encore de conflit larvé, représente la nécessité la plus coûteuse au rayon des armes.

Apprécier l'évolution des normes et des pratiques guerrières dans l'espace et le temps pris en compte requiert prudence et nuances. Les prestations militaires dues par les collectivités paysannes, demeurassent-elles mal circonscrites encore par les historiens, ne semblent plus représenter, dès le XIII^e siècle, un carcan étouffant. Celles que l'on exige des vassaux paraissent alors en déclin aussi, si l'on en juge par leur place mesurée dans les livres de fiefs. À défaut d'abroger, on convertira peut-être en taxes. Mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain... Dans la galaxie militaire bourguignonne, le service des fiefs, presté par des combattants nobles, n'a pas perdu toute sa vigueur et l'infanterie recrute bien encore, même si le système des compagnies d'ordonnance va mettre en exergue le soldat de profession. Comme on l'a souligné ailleurs pour une région parmi d'autres (R. FOSSIER, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, t. II, Louvain et Paris, 1968, p. 539), la promotion d'un tel combattant de métier a pris du retard là où une autorité publique persistante fut en mesure de perpétuer une pratique de levées suffisantes pour l'ost.

Mais point déjà ainsi l'aube d'une ère nouvelle, celle d'un « État moderne » en pleine croissance, qui va supplanter la principauté, du moins à l'ouest du Rhin, et faire des troupes massives et aguerries l'un de ses aiguillons les plus puissants et de ses instruments les plus visibles. Dans ses *Sette libri dell'arte della guerra*, Machiavel, dans une Florence affectée par l'échec militaire, percevra bientôt ce lien et dissentera à son propos.